

77305458  
20.9.77

FICHE D'EXPERTISE DE COMPTE  
RENDU D'OBSERVATION

--00--

OBSERVATION EXPERTISEE PAR LES DEUX PERSONNES SUIVANTES :

- (1) .....  
(2) .....

APRES EXPERTISE CETTE OBSERVATION A ETE CLASSEE :

(METTRE UNE CROIX EN FACE DE LA RUBRIQUE CORRESPONDANTE)

	PAR (1)	PAR (2)
(A) PHENOMENE COMPLETEMENT IDENTIFIE		
(B) PHENOMENE PROBABLEMENT ASSIMILABLE A UN PHENOMENE CONNU	X	o
(C) PHENOMENE NON IDENTIFIE MAIS LE COMPTE RENDU EST DE PEU D'INTERET		
(D) PHENOMENE NON IDENTIFIE ET COMPTE RENDU D'UN INTERET SUFFISANT POUR UNE ANALYSE ULTERIEURE		

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT DE L'OBSERVATION

PAR L'EXPERT (1) .....

..... Déplacement d'ovaires probable .....

PAR L'EXPERT (2) ..... Avions en attente d'atterrissage .....

..... témoignages intéressant à étudier pour voir .....

..... les déformations que vit l'imagination des témoins .....

GENDARMERIE NATIONALE  
 GROUPEMENT  
 DE L'  
 COMPAGNIE  
 UNITE  
**BRIGADE TER.**

PROCÈS-VERBAL  
 DE  
**RENSEIGNEMENTS MILITAIRES**  
 77305458

PIÈCE N° 1  
**O. V. N. I.**  
 CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE  
 30 09 77

PROCÈS VERBAL N° 1403 / 1977  
 ANALYSE - RÉFÉRENCE

**ANALYSE** : OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES  
**REFERENCES** : C.M. N° 32.600 MA/GENG.T. du 2/08/1968  
 N.d.S. N° 1512/2 II. C.R.G.N. METZ du 21/2/1976.

**CODE**

VU  
 Cabinet

NOUS SOUSSIGNÉS ; M.d.L. Chef ; Gendarmes.

VILFS ARTICLES  
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS  
 LE 1/10/1977 A 11 HEURE(S) 00, au bureau de notre Brigade, sommes avisés télépho-

quement par Monsieur , Administrateur de Société, domicilié à ( ), de ce qu'au cours de la soirée du 30 Septembre 1977 son attention a été attirée par la présence de mystérieux objets en forme d'étoile, évoluant très lentement à haute altitude dans le ciel au dessus de la ville de en émettant des lumières clignotantes de couleur jaune, verte et blanche.

Suite à cette première information, divers renseignements relatifs à l'observation de ce phénomène ayant été portés à notre connaissance, nous avons contacté les informateurs et procédé à leur audition (Pièces N° 2 à 11 jointes

Des témoignages recueillis, il ressort de la majeure partie d'entre-eux que le phénomène observé n'aurait rien d'étrange, s'agissant sans aucun doute d'avions survolant inhabituellement la région.

Un message relatif aux faits sus-indiqués a été établi sous le N° 1141/2 en date du 1/10/1977 et adressé à notre Commandant de Compagnie.

Mentionnons que des faits similaires observés dans la région de ( ) au cours de la soirée du 30/09/1977 ont fait l'objet du procès-verbal N°811 du 30/09/1977 de la Brigade Territoriale de ( ).

COMMANDEMENT REGIONAL  
 DE LA GENDARMERIE à  
 27 OCT. 1977  
 N° /3 (12)  
 DESTINATAIRE :

S/DIRECTION de la GENDARMERIE  
 COURRIER ARRIVEE  
 N° 032038 - 2 NOV. 77  
 DESTINATAIRE

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
<input type="checkbox"/>	2 Monsieur le Procureur de la République, à .....
<input type="checkbox"/>	1 Général Gouverneur Commandant le 1°C.A. et la 6ème R.M. à ..
<input type="checkbox"/>	1 Général Commandant , 1ère Région Aérienne à .....
<input checked="" type="checkbox"/>	2 Direction de la Gendarmerie, à .....
<input type="checkbox"/>	1 Monsieur le Préfet du Département de l' , à .....
<input type="checkbox"/>	1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Compagnie.

DATE DE CLOTURE  
 LE 5 Octobre 1977  
 SIGNATURE (S)  
 Sol

VU ET TRANSMIS PAR  
 Le Général , Commandant Régional de la Gendarmerie Nationale,  
 F 7 NOV. 1977  
 SIGNATURE ET CACHET

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON  
~~XXXXXXXXXX~~

UNITÉ

- RECHERCHES

P.V N° / 19

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

N.I. -

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR

1er Octobre 1977

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, MDL-Chef, de la brigade des recherches de (

VU LES ARTICLES

16 à 18 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A 12 heures 15, entendons :

Monsieur \_\_\_\_\_, âgé de \_\_\_\_\_ ans, Juge d'Instruction,  
demeurant à \_\_\_\_\_, qui déclare :

"" Le 30 Septembre 1977, vers 21 heures, en rentrant du restaurant  
 " ma voisine, Mme \_\_\_\_\_ est venue me chercher et m'a emmené chez elle,  
 " pour me montrer de sa fenêtre, des objets bizarres, volants dans  
 " le ciel. Avec ma femme, j'ai effectivement remarqué des lumières se  
 " déplaçant en rond au dessus de \_\_\_\_\_. J'ai remarqué le phénomène de  
 " 21 H00 à 21H 30. Ces appareils faisaient un circuit, tournant derrière  
 " la \_\_\_\_\_ et l'\_\_\_\_\_, disparaissaient de notre vue, puis  
 " réapparaissaient au dessus de la \_\_\_\_\_ semble t'il.  
 " Je ne puis garantir les distances. J'estime l'altitude de ces objets  
 " à environ 200/300 mètres. Les lumières étaient normales, de couleur  
 " jaune, comme l'éclairage. L'un des appareils était très éclairé, tout  
 " en jaune. Un ou deux autres de jaune également et semblaient avoir  
 " un clignotant rouge.

"" Vers 21 H 50. ils ont réapparu aux dessus de la colline de  
 " \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_). J'ai pensé qu'il pouvait s'agir d'hélicop-  
 " tères à la recherche de l'auteur du détournement d'avion fait à \_\_\_\_\_.  
 " Entendant la radio à 22 H00, j'ai appris que cette personne avait  
 " été arrêtée vers 21h00. J'ai compté 4 appareils, hormis me semble t'il  
 " celui qui était éclairé tout en jaune.

"" Je pense que ces appareils pouvaient être des hélicoptères, sauf  
 " celui qui était éclairé en jaune, mais je ne saurais dire quoi. Le  
 " bruit de ces appareils semblait feutré, mais rien de bien significatif.  
 " Je n'ai remarqué aucun phare. Il s'agissait seulement de feux de  
 " position. Je crois savoir que de tels faits ont été observés dans la  
 " région de \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_, (\_\_\_\_\_), à la même heure.""

Le 1er Octobre 1977, à 12 heures 30.

Lecture faite, persiste et signe .

(A signé au carnet de déclarations).

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON  
DEUNITÉ  
B.T. de

P.V N° 1403 / 19 77

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

O. V. N. I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE  
Monsieur

RÉFÉRENCES

CE JOUR 1er Octobre 1977

NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gend. , A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A 14 heures, nous trouvant à ( ), entendons ;

IDENTITE / \_\_\_\_\_, ( ) ans, agent de police, demeurant, ( ), appartement ( ), nationalité française.DECLARATION / "Vendredi 30 Septembre 1977 vers 21 heures 45, alors que je promenais mon chien à ( ), mon attention a été attirée par la présence d'un objet de couleur rouge clair dans le ciel. Cet objet était fixe et il se trouvait au de ( ), direction ( ). L'objet était rond et assez volumineux.

C'est tout ce que je peux vous dire sur l'observation que j'ai faite."

Lecture faite, persiste et signe

( A signé au carnet de déclarations )

GROUPEMENT

COMPAGNIE O **MAI MAI MAI MAI**

UNITÉ

**Brigade Ter. de**

P.V N° 1403 / 1977

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

**O . V . N . I .**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR **1er Octobre 1977**

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,à **14 heures 15**, à , entendons:IDENTITE:, Chef de Rayons, demurant  
( ),  
nationalité française.

**DECLARATION: " " Lundi 26 Septembre 1977, entre 20 heures et 20 heures 15, alors que j'arrivais à mon domicile mon attention a été attirée par un point lumineux se déplaçant dans le ciel. Celui-ci avait la forme d'une étoile de la grandeur de 2 tiers en plus d'une étoile normale. Il faisait nuit et cette luminosité avançait plus lentement qu'un avion. Elle se situait sensiblement au dessus de la rivière l' à et se dirigeait vers . En observant mieux, j'ai remarqué qu'il y avait plusieurs points lumineux identiques devançés par un engin plus gros, émettant des lumières rouges, vertes et jaunes. J'ai pensé qu'il pouvait s'agir d'un avion.**

**S.I. / J'ai observé ce phénomène pendant 5 minutes environ.****Je précise que cet ensemble d'objets a effectué un 1/2 tour au dessus de moi. " "****Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations.**



GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

DE L'

COMPAGNIE OULXXXXXXXX

DE

UNITÉ

BRIGADE TER. DE

P.V N° 1403 / 19 77

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

O.M.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 1 octobre 1977, à 14 heures 20

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Gendarme

, A.P.J.

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à ( ), entendons :

IDENTITE :                   ,                   ans, né le                   à                   ( )  
                   fils de                   et de                   , chef de surface,  
                   demeurant                   à                   ( )  
                   de nationalité française.

DECLARATION : "----" Le 30 septembre 1977, entre 19 heures 30 et  
 " 19 heures 45, je me trouvais sur le balcon de mon  
 appartement. C'était le crépuscule et déjà des étoiles étaient  
 apparues dans le ciel.

En scrutant le ciel, par rapport à une étoile fixe, j'ai  
 repéré une étoile de même dimension, se déplaçant en ligne  
 droite, éclairée par le dessous par une lumière rougeâtre et vi-  
 rant brusquement en angle droit. Elle s'est ensuite perdue dans  
 l'atmosphère. Les faits se sont déroulés dans un laps de temps  
 très court, que je situe entre trois et quatre minutes.

Cet objet avait la forme d'un point lumineux brillant et  
 la taille d'une étoile. Au point de vue de comparaison, la di-  
 mension correspondait légèrement plus gros qu'une étoile, à une  
 altitude supérieure à la normale d'objets volants de ma connais-  
 sance.

Lorsque j'ai aperçu ce point, il se déplaçait à une vitesse  
 assez lente jusqu'à ce qu'il effectue la manoeuvre de virage,  
 et a disparu ensuite dans l'atmosphère à la même vitesse.

J'ai observé cet objet sensiblement au dessus de  
 à l'                   de l'                   , direction                   technique  
 Par rapport à ma position, cet objet s'est déplacé vers l'  
 puis ensuite à oblique

S.I. / Je n'ai vu qu'un point lumineux.

S.I. / C'est la seule fois que je repère de tels phénomènes

Lecture faite, persiste et signe.  
 (A signé au carnet de déclarations)

O. M.

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE  
O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT  
1 DE

COMPAGNIE

DE

UNITÉ  
B.T. de

P.V N° 1403 / 19 77

PERSONNE ENTENDUE Monsieur

RÉFÉRENCES

CE JOUR 1er Octobre 1977

NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gend. , A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A 14 heures 30, nous trouvant à ( ), entendons :

IDENTITE / \_\_\_\_\_, ans, Brigadier de Police, demeurant, \_\_\_\_\_ à ( ), nationalité française.

DECLARATION / Le 30 Septembre 1977 vers 19 heures 30 alors que je me trouvais au poste de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, j'ai aperçu neuf avions qui tournaient dans le ciel, au-dessus de \_\_\_\_\_. J'ai bien remarqué que c'étaient des avions puisqu'ils avaient des lampes lumineuses clignotantes et de plus, on entendait bien le bruit des moteurs. Je pense que ces avions attendaient que la piste d'\_\_\_\_\_ soit libre pour atterrir, suite à l'avion qui se trouvait sur cette piste avec un pirate de l'air. Ces avions ont tourné jusqu'à 21 heures puis ils ont disparus.

Lecture faite, persiste et signe

( A signé au carnet de déclarations )

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

B.T. de

P.V N° 1403 / 19 77

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

O.V.N.I.

PERSONNE ENTENDUE Monsieur

RÉFÉRENCES

CE JOUR 1er Octobre 1977

NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gend. , A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A 14 heures 45, au bureau de notre Brigade, entendons :

IDENTITE / ~~.....~~, né le ..... à ( ..... ),  
 Gérant de Société, demeurant, ..... à  
 ( ..... ), nationalité française.

DECLARATION / "....." Le 30 septembre 1977 entre 19 heures 15 et 20  
 " heures 15, j'ai vu des lumières dans le ciel. La première fois que  
 " j'ai vu cela, je me trouvais chez moi. J'ai vu une lumière brillante  
 " qui se trouvait au dessus de la colline de  
 " ( ..... ) et se dirigeait vers le ..... Cinq minutes plus tard, je  
 " l'ai aperçue au même endroit, j'ai donc pris mes jumelles et j'ai  
 " distingué deux feux blancs très rapprochés suivis par un point rouge  
 " fixe plus petit. Ensuite, j'ai pris ma voiture et je suis allé sur la  
 " colline de ..... Là, je me suis aperçu qu'il y en  
 " avait cinq dans le ciel. Deux d'entre-eux tournaient autour de .....  
 " les autres se dirigeaient d' ..... en ..... mais il me semble qu'ils  
 " tournaient aussi puisqu'on les voyait de temps en temps.  
 " Je n'ai pas entendu de bruit de moteur laissant supposer que c'étai-  
 " ent des avions.  
 " Un des engins avait des feux disposés en triangle ( feux blancs ),  
 " un feu rouge fixe à l'avant et un feu vert en queue. Un autre avait  
 " un simple feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière. Un autre  
 " avait un feu blanc à l'avant, deux feux rouges à chaque extrémité d'aile  
 " et un feu rouge à l'arrière.  
 " J'ai pensé que ça pouvait être des avions mais je n'ai entendu  
 " aucun bruit, ce qui m'a étonné. Suite à cela, je suis allé dîner au  
 " restaurant avec des amis. Lorsque j'en suis ressorti vers 22 heures,  
 " il n'y avait plus rien dans le ciel. ....

Lecture faite, persiste et signe

( A signé au carnet de déclarations )



GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON  
XXXXXXX

UNITÉ

Brigade Ter. de

P.V N° 1403 / 1977

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

, épouse

RÉFÉRENCES

CE JOUR 1er Octobre 1977

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Gendarme E.P.J.

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à 14 heures 45, à , entendons:

IDENTITE:, épouse , ans, caissière, demeurant  
 , commune de  
( ), nationalité française.

DECLARATION: "Hier 30 Septembre 1977, entre 20 heures et 20 heures 30, alors que je me trouvais à mon domicile, mon attention a été attirée par un point lumineux se déplaçant dans le ciel. Après une observation plus approfondie, j'ai constaté qu'il s'agissait d'une dizaine d'avions émettant des signaux lumineux, rouges et blancs.

S.I. / Je suis affirmative, il s'agissait d'avions effectuant des cercles dans le ciel, d'ailleurs j'ai entendu le bruit des moteurs."

Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

O.V.N.I.

GROUPEMENT

DE

COMPAGNIE OU ESCADRON  
XXXXXXX

DE

UNITÉ

BRIGADE TER. DE

P.V N° 1403 / 19 77

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 1 octobre 1977, à 15 heures 20,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme , A.P.J.

VU LES ARTICLES

20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à ( ), entendons :

IDENTITE : , ans, né le à  
( ), fils de et de , administra-  
teur, demeurant à ( ), de  
nationalité française.

DECLARATION : " " Le 30/09/1977, vers 20 heures 15, je suis arrivé  
à l'hôtel de à . Quelques minutes  
après, mon cousin, me signalait avoir vu des  
choses étranges dans le ciel de , de son appartement  
, vers 20 heures. Il m'a conseillé de me rendre à  
pour mieux voir ces formes étranges. Je prenais un ami avec moi  
dans ma voiture et, à 20 heures 30, d'un point suffisamment haut  
c'est-à-dire de l'ancien chemin neuf, je me suis placé face à  
la ville de et de là, en regardant bien le ciel, j'ai aperçu  
à travers les étoiles fixes, en direction de , une forme  
d'étoile, à peu près trois quatre fois plus grosse que les étoiles  
habituelles, très lumineuse, qui avançait plus lentement, à une  
vitesse entre le fixe et le lent, en arc de cercle.  
Dans mon esprit, j'ai réagi en pensant à des avions volant  
excessivement lentement, style le Transal, qui peuvent planer  
sans moteur. En effet, j'ai été surpris, après cette première  
réflexion, de n'entendre aucun bruit de moteur.  
J'ai regardé une nouvelle fois et j'ai aperçu une seconde  
étoile avec des clignotants à l'arrière, de couleur rouge, jaune  
et verte. Etant très étonné et souhaitant avoir d'autres témoins  
à cet instant, des gens sont sortis de la maison face à laquelle  
j'avis pris position. Je leur ai indiqué l'étoile qui avançait  
dans le ciel. Je leur demandais si vraiment ils l'avaient déjà  
remarquée. Rien ne leur avait été signalé. Un monsieur pensa aux  
à aux avions d' . Aussitôt, je lui fis remarquer que  
c'était étrange d'avoir une forme d'étoile entre le beige et  
le blanc, et, à l'arrière, ces trois clignotants. Ces personnes  
ont été surprises et ont confirmé avoir à faire à des choses  
étranges.

Après, je me remis en position face à la ville de et j'a  
aperçu une troisième étoile venant de la direction de . Je  
suivis cette étoile des yeux, qui elle aussi, continuait à suivre  
un arc de cercle autour de la ville de , et qui avait égale-  
ment des clignotants. Je remarquais que les trois étoiles étaient  
toutes espacées et j'aperçus subitement deux clignotants rouges

A cet instant même, peut-être qu'un avion passait, j'ai entendu un démer-  
rage de moteur d'avion, alors que je regardais en direction de . Je  
compris que j'avais à faire à des apparitions étranges. Je redescendis  
sur par la , vers 20 heures 40. J'aperçus un mon-  
sieur à l'arrêt que je connaissais. Je me suis permis de lui demander s'il  
avait vu, comme moi, différentes étoiles. Il me répondit par l'affirma-  
tive et que les mêmes faits duraient depuis trois jours et qu'il en avait  
vu six depuis la comme endroit d'observation. Je vous communiquerai  
son adresse.

Après, je retournais à l'hôtel de . J'ai pris à témoin deux ser-  
veurs que je me suis permis de leur signaler ces faits étranges parceque  
j'observais à nouveau une nouvelle étoile survolant à une vitesse  
plus rapide que les précédentes et à une altitude très basse. J'ai égale-  
ment pris à témoin d'autres clients qui ont trouvé ces faits étranges.

S.I. / Ces derniers se sont produits à 20 heures 45.

S.I. / Les étoiles avaient la forme d'étoile à quatre branches. Les  
feux se trouvaient à l'extrémité de l'arrière en position rec-  
tiligne, perpendiculaire au sens de marche, de droite à gauche, rouge,  
jaune-blanc et vert il ne semble. Ils s'allumaient consécutivement rouge,  
jaune, vert, à l'exception d'une seule fois où le rouge a clignoté deux  
fois sans les autres couleurs et sur une seule étoile.

S.I. / Les observations ci-dessus ont duré à peine dix minutes à  
et je n'ai compté que quatre étoiles au lieu de six, que mon  
cousin avait signalées.

S.I. / Voyant que ces quatre étoiles se déplaçaient tranquillement,  
j'ai arrêté mon observation parceque j'avais tout observé.

S.I. / A l'exception du bruit que j'ai signalé, je n'ai entendu aucun  
autre bruit. ....

Lecture faite, persiste et signe.  
(A signé au carnet de déclarations)

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

de l'

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ

Brigade de Ter.

P.V N°1 403 / 1977

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

( Gendarme ),

RÉFÉRENCES

CE JOUR 02-10-1977

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

MDL. Chef. OPJ

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à 08 heures 45' au bureau de notre Brigade, entendons:

ans, Gendarme, demeurant  
8-39700, qui nous déclare:

" Le vendredi 30 Septembre 1977 alors que je me trouvais à la fenêtre de mon appartement sis à j'ai remarqué dans le ciel des feux clignotants de couleur bleue et rouge. Les appareils possédant de telles lumières étaient au nombre de six. L'un d'eux se trouvait à plus basse altitude que les autres appareils. Ce dernier avait d'ailleurs allumé son projecteur avant. Le bruit qu'émettait cet engin est celui d'un avion de transport. D'ailleurs la disposition des feux sur son fuselage ainsi qu'aux extrémités des ailes confirment cette constatation.

Ces observations ont été effectuées aux environs de 20 heures. "

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

Brigade de Ter.

P.V N° 1 403 / 19 77

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

( MDL.Chef )

RÉFÉRENCES

CE JOUR 03.10.1977

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

MDL.Chef, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à 09 heures, au bureau de notre Brigade, entendons :

-----, ans, MDL.Chef, O.P.J. demeurant à  
, qui nous déclare :

" Le vendredi 30 Septembre 1977, à 21 heures 20, alors que la nuit était complète et que je me trouvais dans la cour de la caserne, mon regard a été attiré dans le ciel. Il y avait un engin volant émettant un puissant feu rouge clignotant et plusieurs feux blancs de forte intensité. Il ne faisait aucun doute que cet engin était un avion genre gros porteur en raison du bruit assez important émis par les moteurs et de l'envergure.

Cet avion se déplaçait à vitesse réduite et à faible altitude en direction du , soit en direction de par rapport à mon point d'observation. Il se trouvait sensiblement à la verticale de

La présence de cet appareil à si faible altitude dans le ciel pouvait fortement attirer l'attention, ceci n'étant pas habituel mais après un court instant d'observation l'identification était réalisable sans erreur possible.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.